



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024 À 10H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) : Didier GUÉVEL - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Aline GIRARD - Animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (dossier relatif au SAGE)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 24 juin 2024

Le Bureau est satisfait du déroulement du dernier comité.

Il est à noter, concernant les écrans de retour, un bagotage gênant. En revanche, le principe de deux écrans à cette distance de la table du Bureau est reconnu comme satisfaisant.

Sur demande du Bureau, il sera à nouveau fait appel aux présentations (MOOC ou services) en début ou fin de comité, ainsi d'ailleurs qu'en Bureau Syndical.

Procédures juridiques

Statuts du SIAH - Représentativité des collectivités membres

Éric CHANAL rappelle le sujet laissé en attente lors de la dernière discussion sur les statuts, à savoir le nombre de représentants par commune, en vue de la révision des statuts. Après concertation de l'ensemble des membres du Bureau, il est acté le maintien de la représentation de chaque commune par deux titulaires et deux suppléants.

Avenant n° 2 relatif au marché public de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'assainissement de la Rue de la Gare sur la commune d'Ézanville (Opération n° 520)

Déborah TANGUY présente l'avenant qui est validé par le Bureau à l'unanimité.

Jean-Robert POLLET souligne la réactivité de l'entreprise et de la responsable de ce chantier dans l'équipe du SIAH.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection portant sur le marché public de prestations de services avec assurances de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-24-01)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 60 % et valeur technique 40 %.

Critères de sélection relatif au marché public d'élaboration d'une campagne de mobilisation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer (Marché n° 14-24-01)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Aline GIRARD, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Critères de sélection relatif au marché public de prestations de transport occasionnel de personnes pour les besoins du SIAH (Marché n° 02-24-02)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public concernant les travaux d'installation de production solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Opération n° 500C)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Le Bureau valide également la demande de subventions relative à ces travaux.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue de Robespierre sur la commune d'Arnouville (Opération n° ARN207)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Le Bureau valide également la demande de subventions relative à ces travaux.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées « Parc du Cèdre Bleu » sur la commune de Sarcelles (Opération n° 515B)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Le Bureau valide également la demande de subventions relative à ces travaux.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de l'Avenue des Charmilles et de l'Avenue Alfred Musset sur la commune de Le Thillay (Opération n° LETH101C)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Le Bureau valide également la demande de subventions relative à ces travaux.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Montmélian sur la commune de Saint-Witz (Opération n° STW179)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Le Bureau valide également la demande de subventions relative à ces travaux.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de la Rue du Général Leclerc sur la commune de Puiseux-en-France (Opération n° PUIS108)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Le Bureau valide également la demande de subventions relative à ces travaux.

Critères de sélection portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-24-02)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Critères de sélection portant sur le marché public de réalisation de sondages (Marché n° 11-24-01)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Critères de sélection portant sur le marché public de location et d'enlèvement des bennes (Marché n° B25)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %.

Éric CHANAL soulève la question de fond de la prise en charge financière des déchets qui arrivent dans les rivières et ne sont pris en charge que par le SIAH au titre de sa compétence GÉMAPI, alors que l'origine de ces déchets n'a rien à voir avec les déchets mais relève de mauvais comportements des habitants du bassin versant.

Ce sujet pourra utilement être affiné dans le futur à la lumière en particulier d'expériences sur d'autres territoires, telles que celles observées par Éric CHANAL lors du dernier congrès de l'ASTEE en juin dernier.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal des eaux usées situé entre « Le Vignois » sur la commune de Gonesse et la Rue de Paris sur la commune de Bonneuil-en-France (Opération n° 485EU)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 799 199, 00 € HT et pour une durée relative à la durée des travaux.

Foncier

Acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 489D sur le territoire de la commune de Bonneuil-en-France appartenant à l'indivision HOENNEN/DEPOORTERE

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques entre le bassin du Vignois situé à Gonesse, et le bassin de la Huguée à Bonneuil-en-France. Ces terrains sont, pour la plupart, occupés par des personnes non titrées, à des fins de maraîchage.

L'objectif de ces travaux sera de réinstaller le Croult dans son talweg d'origine en connexion avec une zone d'expansion de crue.

Les parcelles cadastrées section AI n° 105, n° 113, et n° 120 sur la commune de Bonneuil-en-France sont la propriété d'une indivision dont la succession d'un membre (décédé en 1976) n'avait pas été finalisée par le notaire, en raison notamment de frais non réglés. Après contact pris auprès de ce dernier et les derniers obstacles levés, les différents héritiers ont donné leur accord au notaire afin de permettre d'une part le règlement des frais dus, et d'autre part la cession au SIAH desdits terrains.

La signature de l'acte définitif de cession interviendra au cours des prochaines semaines.

Après présentation du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'acquisition des terrains visés.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur le COPIL du 18 juin 2024 concernant les études de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru du Fond des Aulnes (Opération n° 425)

Déborah TANGUY relate le déroulement du COPIL du 18 juin 2024 en présence des communes de Montmorency, Piscop et de l'ONF notamment.

Maurice MAQUIN fait état d'une insuffisance dans la clarté de la présentation effectuée par le maître d'œuvre. Éric CHANAL précise que le sujet a déjà été abordé avec ledit maître d'œuvre et sera corrigé en vue du prochain COPIL.

Retour sur la réunion du 20 juin 2024 avec Monsieur le Maire de Gonesse concernant la renaturation du Croult dans la traversée de Gonesse (Opération n° 518)

Déborah TANGUY présente les conclusions de la réunion du 20 juin en présence de Monsieur le Maire et de Claude TIBI pour la commune de Gonesse.

Retour sur la réunion du 27 juin 2024 avec la SNCF concernant la compensation écologique des travaux de la liaison Roissy-Picardie

Déborah TANGUY présente les conclusions de la réunion du 27 juin relative aux sites de Survilliers et de deux projets du SIAH prévus en travaux pour l'été 2025. La SNCF va lancer une prestation d'AMO pour évaluer les plus-values écologiques des deux projets du SIAH. Le SIAH enverra un courrier aux communes concernées.

Réunion le 2 juillet 2024 avec Madame la Maire de Moisselles concernant la renaturation du Petit Rosne à Moisselles (Opération n° 509)

Déborah TANGUY informe le Bureau de la tenue d'une réunion de travail avec Madame le Maire de Moisselles sur le projet de la restauration du Petit Rosne à Moisselles.

Point d'information coulées de boue sur la commune de Fosses

Éric CHANAL présente la réunion qui a eu lieu récemment en mairie de Survilliers sur les problématiques de coulées de boues de début mai dans le nord-Est du Val d'Oise. Une clause de revoyure a finalement été décidée.

Jean-Charles BOCQUET souligne le rôle à tenir par le SIAH sur ces sujets très impactants pour les communes concernées.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 14 juin 2024 avec Grand Paris Aménagement (GPA) concernant la ZAC du Village à Villiers-le-Bel

Déborah TANGUY expose les difficultés engendrées par la soudaineté du dossier tel que présenté par GPA, tant en matière de délai de procédures que d'éventuelle prise en charge budgétaire par le SIAH.

Fin de la réunion de bureau à 11h25

Prochaine réunion de bureau lundi 09 septembre 2024 à 09h30